UNSCN

United Nations System Standing Committee on Nutrition

RÉSUMÉ

Mai 2016

RENFORCER LA COHÉRENCE ENTRE LES POLITIQUES COMMERCIALES ET LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA NUTRITION

Mise en œuvre du Cadre d'Action de la Deuxième Conférence Internationale sur la Nutrition

Les politiques commerciales et la nutrition sont toutes deux inscrites au nouvel Agenda 2030 universel pour le développement durable. Les Objectifs de développement durable prévoient de mettre fin à toutes les formes de malnutrition et d'inclure la politique commerciale en tant que moyen de développement intersectoriel. Ils engagent en outre les pays à renforcer la cohérence des politiques de développement durable. En 2014, la Déclaration de Rome adoptée par la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) appelait à reconnaître que les politiques commerciales doivent tendre vers le renforcement de la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous. Le Cadre d'action de la CIN2 recommande aux pays d'identifier les possibilités d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de nutrition et d'alimentation à travers les politiques commerciales et d'investissement.

Ce résumé donne un aperçu des conclusions du document de consultation de l'UNSCN intitulé "Renforcer la cohérence entre les politiques commerciales et les actions en faveur de la nutrition".

COMMENT LES POLITIQUES COMMERCIALES PEUVENT-ELLES SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA NUTRITION?

Une politique commerciale peut soutenir des actions en faveur de la nutrition dès lors que ses objectifs et résultats sont cohérents avec les résultats escomptés de ces actions. Les actions en faveur de la nutrition désignent l'ensemble des politiques, des programmes et des interventions destinés à améliorer la nutrition. Elles visent à promouvoir l'évolution des individus dans un environnement plus sain, la réduction de la pauvreté, l'émancipation des femmes et l'accès des individus à l'éducation, aux soins de santé et à des services de nutrition. Leurs objectifs : permettre et inciter tous les individus à consommer des aliments adaptés, sûrs, nutritifs, variés et sains et de l'eau potable salubre tout au long de l'année ; les mères à nourrir exclusivement leur bébé au sein ; et l'ensemble de la population à accéder à des services de nutrition pour prévenir, gérer et traiter les problèmes de malnutrition et autres maladies connexes. Ces « actions en faveur de la nutrition » sont définies dans le Cadre d'action adopté par les gouvernements à l'occasion de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition.

En théorie, les objectifs des politiques commerciales viennent appuyer ces objectifs nutritionnels. En facilitant les échanges de biens, de services et d'investissements transfrontaliers, les politiques commerciales peuvent encourager la croissance économique, accroître les revenus et les possibilités d'emploi, améliorer la stabilité de la fourniture de produits et de services, garantir que les aliments placés sur le marché sont sains et faire baisser les prix des biens de consommation, particulièrement ceux des denrées alimentaires.

En pratique, cependant, ces politiques peuvent induire des risques sur le plan de la nutrition, notamment en facilitant l'accès des individus à des aliments à forte teneur en graisses, en sucre et en sel, associés à des problèmes d'obésité et au développement de maladies non transmissibles.

Par conséquent, les politiques commerciales peuvent être à la fois cohérentes et incohérentes avec les objectifs nutritionnels. Elles ont le potentiel de profiter à la nutrition dans les pays dont l'approvisionnement alimentaire est irrégulier, en favorisant une disponibilité plus grande et plus stable d'aliments nutritifs. En revanche, ces politiques peuvent limiter l'accès à des aliments nutritifs issus de la production locale et consommés par des sous-populations vulnérables sur le plan nutritionnel. Par ailleurs, les politiques commerciales offrent l'avantage potentiel d'accroître la diversité alimentaire auprès des populations ; mais dans le même temps, elles peuvent faciliter la disponibilité et la commercialisation inappropriée de substituts du lait maternel.

L'impact des politiques commerciales sur la nutrition dépend de divers facteurs, notamment de la nature des politiques commerciales et de celle des systèmes alimentaires nationaux, des formes de malnutrition et des sous-populations concernées, des réformes commerciales connexes, de la politique existante et des institutions en place dans chaque pays et des partenaires commerciaux.

Ces dynamiques complexes rendent difficiles les généralisations au sujet de l'impact des politiques commerciales sur la nutrition. C'est pourquoi les actions les plus importantes à mener pour faire en sorte que les politiques commerciales soutiennent les objectifs nutritionnels, sans nuire à ces derniers, impliquent le développement d'outils permettant d'identifier les éléments de cohérence/d'incohérence, de bâtir une capacité institutionnelle et de renforcer la gouvernance en matière de **cohérence des politiques**.

QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE COMMERCIALE?

Les politiques commerciales englobent les règles et réglementations mises en place par les gouvernements pour régir les transactions qui transcendent les frontières nationales. La politique commerciale moderne s'accompagne de toute une série d'instruments de politique conçus pour influencer non seulement le transfert physique des produits par-delà les frontières nationales, mais aussi la prestation des services et les échanges économiques. Elle inclut des mesures qui influencent le commerce « transfrontière » ainsi que les politiques intérieures qui concernent le commerce et incitent les sociétés privées à commercer et à investir.

L'objectif général de la politique commerciale moderne est de réduire les obstacles au commerce et de permettre un commerce plus ouvert dans le cadre du processus dit de « libéralisation des échanges ». La théorie de la libéralisation des échanges suppose que si les pays peuvent commercer librement, l'économie mondiale fonctionnera à son efficacité maximale et créera des profits économiques nets. Les règles et réglementations mises en place pour libéraliser les échanges prévoient notamment l'allègement des droits de douane (taxe sur les produits importés), le traitement égal des entreprises du secteur alimentaire étrangères et locales dans les marchés publics et le soutien au développement d'infrastructures et de capacités pour le commerce.

QU'EST-CE QU'UN ACCORD COMMERCIAL?

Les règles et réglementations mises en place par les gouvernements pour régir les transactions sont généralement fixées dans des accords commerciaux conclus entre pays signataires. L'Organisation Mondiale du Commerce assure l'administration d'un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux au niveau mondial - des accords qui sont conclus entre plusieurs pays dans le cadre d'une instance mondiale de négociation. Ces dernières années ont été marquées par la multiplication d'accords commerciaux régionaux entre deux pays ou plus. Ces derniers sont différents des accords internationaux, dans le sens où ils permettent aux pays signataires de bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés, et dans le sens où ils incluent généralement des dispositions dont la portée dépasse celle des règles multilatérales, comme, par exemple, des mesures visant à promouvoir la coopération en matière d'investissement. Investissement à l'étranger et libéralisation des échanges sont généralement liés, compte tenu du fait que les politiques commerciales déterminent la somme que les entreprises choisissent d'investir dans d'autres pays.

Les politiques définies dans les accords commerciaux ont généralement un caractère contraignant, même si elles peuvent également faire référence à des normes volontaires. Certaines politiques commerciales peuvent aussi être appliquées unilatéralement par les pays. Elles peuvent alors être modifiées par l'intermédiaire de processus législatifs nationaux.

COMMENT RENFORCER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES?

Tout d'abord, il convient d'élaborer et d'appliquer des **outils analytiques** permettant d'identifier les éléments de cohérence entre les politiques commerciales et les actions en faveur de la nutrition. Ceci est nécessaire pour les accords commerciaux internationaux, mais surtout aux niveaux national et local auxquels les politiques sont mises en œuvre et où leurs impacts sont ressentis.

Il convient en outre de définir et de mettre en œuvre des **politiques complémentaires** permettant de maximiser les synergies et d'atténuer les risques existants entre les politiques commerciales et les actions en faveur de la nutrition. Par exemple, les effets bénéfiques d'un accroissement de l'approvisionnement en aliments nutritifs en périodes de pénurie pourraient être complétés par des politiques d'infrastructures garantissant l'accès à des denrées alimentaires pour les individus qui en ont le plus besoin. Les effets négatifs d'une plus grande disponibilité d'aliments à densité énergétique élevée et peu nutritifs pourraient être gérés par le biais de politiques visant à limiter la commercialisation de ces produits pour les enfants, à taxer les boissons sucrées et à exiger un étiquetage nutritionnel clair et compréhensible des aliments emballés. Ces politiques devront être adoptées dans le cadre de l'ensemble des réformes commerciales.

Une telle coordination intersectorielle nécessite de disposer d'une certaine **capacité institutionnelle**. L'introduction de considérations nutritionnelles dans l'élaboration de politiques commerciales requiert connaissances, compétences et infrastructures. Le renforcement des capacités nécessaires inclut la fourniture par des organismes internationaux d'une assistance technique aux pays en développement ainsi que des programmes de formation juridique. Il sera indispensable d'encourager les collaborations à cet égard au sein de la société civile et entre les chercheurs, ainsi que toute autre collaboration étatique ou non étatique, pour produire de nouvelles données et soutenir les actions sur le plan social et politique.

Le renforcement des capacités suppose, quant à lui, de tirer parti des **structures de gouvernance** intersectorielles. Une structure de gouvernance efficace peut promouvoir le dialogue et la coordination entre les décideurs des secteurs du commerce, de l'agriculture, de l'économie et de la nutrition aux niveaux national, régional et international. De cette manière, il est possible de faire avancer le principal aspect de la cohérence des politiques, à savoir la « définition de priorités et d'objectifs communs aux différents secteurs ».

La reconnaissance mutuelle de problèmes communs est au cœur de la cohérence des politiques. Encourager les efforts pour améliorer la cohérence exigera donc des pays qu'ils **donnent la priorité à la nutrition et au commerce dans le cadre du développement durable**.

UNSCN
United Nations System Standing Committee on Nutrition

Secrétariat de l'UNSCN
E-mail: scn@fao.org - Internet: www.unscn.org
c/o FAO - Viale delle Terme di Caracalla - 00153 Rome, Italie

MESSAGES CLÉS

1 **Recommandation 1.** Les ministères du Commerce et/ou de la Santé doivent désigner un coordinateur chargé de participer aux instances internationales et nationales de négociations sur les politiques commerciales, et tirer parti des structures de gestion transversale existantes liées aux processus de planification de l'agriculture et du commerce pour intégrer les questions relatives à la nutrition dans le processus d'élaboration des politiques commerciales nationales.

2 **Recommandation 2.** Les organismes publics chargés de la nutrition/ministères de la Santé doivent mettre en place un processus pour évaluer la cohérence entre leurs politiques commerciales nationales et leurs actions en faveur de la nutrition. L'accent doit porter sur la définition de priorités nationales axées sur les résultats nutritionnels de certains groupes et/ou sur des problèmes nutritionnels précis. Le processus doit permettre d'identifier les politiques complémentaires et/ou actions multilatérales nécessaires pour tirer parti des possibilités et gérer les risques.

3 **Recommandation 3.** L'OCDE et la Banque mondiale doivent continuer à réunir des données et à définir des méthodologies et des indicateurs pour faciliter la compréhension de l'impact des politiques commerciales, notamment sur les résultats nutritionnels.

4 **Recommandation 4.** Les donateurs et bailleurs de fonds internationaux doivent favoriser le renforcement des capacités dans le cadre des actions en faveur de la nutrition et de la mise en cohérence des politiques commerciales et des actions en faveur de la nutrition.

5 **Recommandation 5.** Le secrétariat de l'OMC doit, dans les limites de son mandat, apporter une assistance technique pour permettre aux responsables du commerce, de la nutrition et de la santé au niveau national de mieux apprécier la marge de manœuvre laissée aux actions en faveur de la nutrition dans les accords multilatéraux.

6 **Recommandation 6.** Les États membres de l'OMS et de la FAO doivent demander à l'OMS et à la Commission du Codex Alimentarius de l'OMS et de la FAO de déterminer les domaines qui pourraient bénéficier d'une meilleure harmonisation pour réduire les obstacles au commerce et soutenir la politique nutritionnelle, et d'élaborer des normes permettant des actions multilatérales.

7 **Recommandation 7.** La société civile doit participer au processus de détermination des domaines de cohérence/d'incohérence entre les politiques commerciales et les actions en faveur de la nutrition en portant à la connaissance des responsables du commerce et de la nutrition les expériences vécues dans certaines communautés. Elle doit également mesurer et suivre les progrès accomplis par les responsables dans la mise en cohérence des politiques.

8 **Recommandation 8.** Les chercheurs doivent élaborer un outil analytique clair et utilisable pour permettre aux responsables d'évaluer la cohérence entre les politiques commerciales et les actions en faveur de la nutrition. Les chercheurs doivent également examiner comment utiliser autrement les sources de données existantes pour évaluer la cohérence en matière de résultats entre les politiques commerciales et les actions en faveur de la nutrition.

Ressources

Le document de consultation de l'UNSCN, rédigé par le docteur Corinna Hawkes, professeur de politique alimentaire au Centre pour la politique alimentaire de la City University de Londres, concernant le renforcement de la cohérence entre les politiques commerciales et les actions en faveur de la nutrition, est consultable sur le site Internet de l'UNSCN, à l'adresse: www.unscn.org

Les documents finals de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action sont consultables à l'adresse: http://www.fao.org/about/meetings/icn2/en/

Remerciements

L'auteur de ce résumé est le docteur Corinna Hawkes, professeur de politique alimentaire au Centre pour la politique alimentaire de la City University de Londres. Le projet est géré par le docteur Marzella Wüstefeld et Lina Mahy, du secrétariat de l'UNSCN. Le soutien financier apporté par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, par l'intermédiaire du ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture, est hautement apprécié.

Avec le soutien de
Federal Ministry of Food and Agriculture
par décision du Bundestag allemand

Crédits photos: © FAO